

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

-----

Date de la convocation  
Le 13 septembre 2018

## Ordre du jour

- Etude de devis :
  - ↳ Rénovation de la Mairie (devis Complémentaires),
  - ↳ Rénovation de la RD16 en agglomération : réfection des plateaux surélevés, peinture et signalétique,
  - ↳ Les Bornes WIFI,
  - ↳ Défibrillateur (définir l'emplacement)
- Désignation d'un délégué à la protection des données
- Modification des statuts ATDA pour RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données),
- Mise en place du REU (Règlement Electoral Unique),
- Définir le montant du loyer du logement Ecole 1 (au-dessus de la cantine)
- Demande de subvention,
  - ↳ Conservatoire espaces naturels,
  - ↳ Aidez-nous à vivre,
- RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),
- Questions diverses :
  - ↳ Motion adoptée pour le Comité de Bassin Loire-Bretagne,
  - ↳ Les réunions de Mme SADDE et ses comptes-rendus,
  - ↳ Le devenir de l'école et Montéssori,

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS : Messieurs Bernard SOULIER, Christian BRAUD, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Mesdames Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET, Sandrine VERMEERSCH

ABSENTS : Monsieur Christophe RUE

Madame Stéphanie PARDOUX a été élue secrétaire de séance.

-----

**Document déposé à la SP de Montluçon le 16/11/18**

### Etude de devis

- **Rénovation de la Mairie (devis Complémentaires),**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée différents devis. A l'unanimité des membres présents ont été retenus les entreprises suivantes :

**Devis** de l'entreprise **SAMAIN** pour le remplacement des luminaires dans la salle de conseil et le remplacement du radiateur du bureau du maire pour 2 404,32 € H.T. soit 2 885,18 € T.T.C. budgété en investissement.

**Devis** de l'entreprise **MARCADIER** pour le remplacement de la porte extérieure d'entrée du secrétariat de mairie pour 1 910,00 € H.T. soit 2 292,00 € T.T.C. budgété en investissement.

**- Rénovation de la RD16 en agglomération : réfection des plateaux surélevés, peinture et signalétique,**

**Devis** de l'entreprise **EIFFAGE** pour la réfection des rampants sur la RD16 pour 540,00 € H.T. soit 648,00 € T.T.C. budgété en investissement.

**- Les Bornes WIFI**

Un achat ou une location de matériel, telle est la question.

Avec un achat nous économisons 14,40 € par mois représentant l'abonnement mensuel service Cigale WifiAllier, une location c'est moins cher.

**- Défibrillateur** (définir l'emplacement)

La documentation est importante, complexe, le choix est difficile, la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

-----  
**Document déposé à la SP de Montluçon le 16/11/18**

Désignation d'un délégué à la protection des données

Monsieur le Maire rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.

Il a pour objectifs :

- De renforcer la sécurité des données personnelles,

Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel.

Le RGPD donne la possibilité aux autorités publiques compte tenu de leur structure organisationnelle et de leur taille de désigner un seul délégué à la protection des données.

Monsieur le Maire précise que l'ATDA propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 un nouveau service de protection des données à caractère personnel et donne la possibilité de désigner l'ATDA en tant que délégué à la protection des données (DPO).

Les personnes concernées peuvent prendre contact avec le délégué à la protection des données au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'adhérer au service optionnel protection des données,

DESIGNE l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme déléguée,

AUTORISE le maire à signer la convention,

S'ENGAGE à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière annuelle.

-----  
**Document déposé à la SP de Montluçon le 16/11/18**

Modification des statuts ATDA pour RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres :

- Au titre des missions de base

Au titre du service optionnel assistance technique voirie-ouvrage d'art

Au titre du service optionnel urbanisme

Lors de sa réunion du 12 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018.

-----  
Mise en place du REU (Règlement Electoral Unique)

Suite à la mise en œuvre du REU (Règlement Electoral Unique) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les maires devront transmettre aux préfets la liste des conseillers municipaux habilités et prêts à participer aux commissions de contrôle. Ces commissions seront arrêtées entre le 1<sup>er</sup> et le 10 janvier 2019 et devront comprendre un conseiller municipal dans les communes de moins de 1000 habitants (en plus d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le président du TGI). Ces commissions seront chargées d'exécuter un contrôle a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation, en cas de recours administratif, et également de contrôler au moins une fois par an la régularité de la liste électorale.

Madame Stéphanie PARDOUX est nommée pour ce poste de contrôle pour cette commission.

-----  
Document déposé à la SP de Montluçon le 16/11/18

Définir le montant du loyer du logement Ecole 1 (au-dessus de la cantine)

Monsieur le Maire rappelle que le logement nommé « Logement Ecole 1 » situé au-dessus de la cantine, est vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Nous avons de grandes difficultés à louer malgré les annonces et qu'il serait peut-être bien de réduire le montant du loyer comme il a été fait pour tous les autres logements.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de fixer le loyer à 350 €.

-----  
Demande de subvention

Monsieur le Maire a fait lecture d'un courrier bien argumenté du conservatoire d'espaces naturels afin d'obtenir un petit coup de pouce financier.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal se sont prononcés contre l'attribution d'une subvention. Il en est de même pour l'association « Aidez-nous à vivre » qui recueille et héberge des chiens et des chats.

-----  
RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Après étude des documents fournis la décision est reportée au prochain conseil municipal

-----  
Questions diverses :

↳ Motion adoptée pour le Comité de Bassin Loire-Bretagne,

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Comité Loire Bretagne concernant une motion relative à l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau.

La capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pourra augmenter de plus de 40 millions d'euros par an par rapport à nos prévisions initiales.

Nicolas Hulot a adressé le 27 juillet un courrier aux présidents des comités de bassin, les informant d'un rééquilibrage des ressources des agences de l'eau.

↳ ***Les réunions de Mme SADDE et ses comptes-rendus,***

- Réunion avec la Gendarmerie
- Réunion LINKY
- Réunion concernant l'école

↳ ***Le devenir de l'école et Montessori,***

Il faut attendre le prochain conseil municipal peut être aurons-nous plus d'informations.

***Le centre de loisirs de Saint Bonnet Tronçais***

Il peut accueillir 50 enfants. Il est constitué d'un dortoir, une salle de jeu pour grands et petits. Les inscriptions sont en priorité pour les enfants dont les parents travaillent.

Déjà 44 inscrits pour 31 familles qui en bénéficient.

Ayant passé à la semaine de 4 jours au lieu de 4,5 jours, cette activité a permis de reclasser les agents qui encadraient les TAP pour la demi-journée qu'ils ont perdue.

***Le SICTOM***

Plus de ramassage porte à porte sauf pour les communes de Hérisson, Ainay le Château et Cérilly car 2 ripeurs partent à la retraite.

-----  
L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures 45.